



Gouttière endommagée, refus travaux propriétaire

Par **marielou95**, le **31/12/2017** à **19:16**

Bonjour,

Nous aimerions connaître la procédure à engager pour refus de travaux de notre voisin (détérioration de notre habitat)

Depuis plusieurs semaines, nous avons informé et relancé maintes fois, le propriétaire voisin de réparer sa gouttière défectueuse.

Toutes les eaux de pluie se déversent sur notre mur d'habitation et commencent à créer de l'humidité dans notre logement...

Sa seule réponse est de prévenir notre assurance habitation!!!

Mais pour l'instant, on ne demande qu'une chose que la réparation soit faite afin de limiter les dégâts.

Comment l'obliger à faire les réparations??? juste de petites fixations de gouttières à remettre en place!!!

Pour commencer, nous allons lui envoyer un recommandé mais cela suffira-t-il ?
Dois-je prévenir mon assurance ?? la seule chose que l'on demande pour l'instant est la réparation, on ne lui a pas demandé de prendre en charge des frais puisque tant que ça s'infiltrait, ça ne sert à rien, sans réparation, je ne vois pas l'intérêt,

pouvez vous me me donner la procédure pour le forcer à réparer.

D'avance merci
Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **31/12/2017** à **19:31**

Bsr,
Lettre recommandée AR avec date limite avant saisine tribunal d'instance pour une injonction de faire, via ordonnance.

Par **morobar**, le **01/01/2018** à **10:10**

Bonjour,
Pourquoi ne pas faire appel à votre assureur ?
Il ne se gênera pas pour appeler en garantie le voisin négligent, avec des sommes à payer mirobolantes.